



Enquête exploratoire sur

L'ACCÈS À LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES TRAVAILLEURS ATYPIQUES :
LE CAS DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ

Sarah de Heusch

RAPPORT FINAL

AVRIL 2017

Table des matières

1. Introduction	3
2. L'approche envisagée	5
La population analysée	5
L'objet : l'accès à la protection sociale en matière de Santé.....	6
La méthodologie	7
Les données légales	7
L'enquête exploratoire	8
3. Résultat : un échantillon non représentatif et des données interpellantes	9
L'échantillon.....	9
Les données phares	10
Statuts Sociaux, travail & Co	10
Les travailleurs atypiques et la santé.....	11
Travailleuses atypiques et la maternité.....	11
Les travailleurs atypiques et l'accident du travail.....	12
Que tirer des données récoltés.....	12
4. Les suites de l'enquête.....	14
5. Conclusions	15
Bibliographie	17

1. Introduction

La protection sociale des pays européens s'est créée principalement après la seconde guerre mondiale dans un contexte économique dominé par l'industrie. La norme s'est donc créée autour de situations de travail où un employeur engage des travailleurs à temps plein pour une durée indéterminée (CDI). Depuis, des transformations économiques (comme l'essor du secteur des services et la financiarisation de l'économie réelle), techniques (la robotisation), technologiques (le numérique), organisationnelles (le management en mode projet), politiques (la libéralisation) et sociales (les mœurs et la consommation) ont profondément changé le monde du travail. Une multitude de formes contractuelles ont vu le jour et ont impacté l'accès à la protection sociale.

Appelés emplois « atypiques » ou « nouvelles formes » d'emploi, le nombre de personnes qui ne travaillent pas en CDI à temps plein ne cesse d'augmenter à travers l'Europe (pour atteindre 40% du marché du travail)¹ et ce dans des situations d'emploi de plus en plus diversifiées, avec un nombre croissant de personnes qui passent d'un emploi à l'autre, alternant des périodes de travail rémunérées et non-rémunérées, ainsi que des phases de non travail. Mais quel est l'impact de ces évolutions sur l'accès à la protection sociale des travailleurs concernés ? En tant que personnes de terrain nous avons voulu vérifier une intuition : il n'y a pas une distinction nette entre indépendants et salariés en matière d'accès à la protection sociale, il y a un continuum.

La littérature foisonne d'études sur la protection sociale des artistes, des intérimaires ou autres régimes spécifiques, mais elles cloisonnent la question, ce qui empêche une approche globale de l'impact de l'évolution du marché du travail sur l'accès à la protection sociale. Nous n'avons en effet pas trouvé d'étude qui d'emblée aborde la question en comparant les statuts sociaux, qui aie une approche européenne et qui aborde tous les secteurs d'activité concernés. Puisque la dimension européenne impacte le marché du travail (marché unique, directives, « recommandations » du semestre européen aux Etats membres...), il est essentiel d'aborder la question de l'accès réel à la protection sociale (et non seulement théorique des textes légaux) de manière transversale et européenne.

[SMart](#)², en collaboration avec [Culture Action Europe](#)³ et avec l'aide [d'ACTA](#)⁴ pour la diffusion, a mené une enquête exploratoire à l'échelle européenne sur la question de l'accès à la protection sociale. Elle vise une comparaison entre modèles de protections sociale ainsi qu'entre statuts sociaux et mode de fonctionnement. Cette analyse prône une approche intersectorielle mais, de par les partenaires et les canaux de distribution, n'a atteint que les secteurs culturels et créatifs, et en moindre mesure celui de l'économie de la connaissance. Puisque plusieurs acteurs trouvaient l'approche intéressante mais trop impressionnante, SMart a décidé de mettre à disposition une personne pour mener l'enquête.

¹ Eurostats, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/0/0a/Labour_status_of_persons_aged_15_years_and_older%2C_EU-28%2C_2014.png

² www.smartbe.be

³ <http://cultureactioneurope.org>

⁴ <http://www.actainrete.it/>

L'enquête se base sur un questionnaire en ligne, à questions fermées et traduit en 6 langues (Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien et Néerlandais) afin d'atteindre le plus grand nombre de réponses. Le questionnaire était disponible en ligne lors du premier semestre 2015. Afin de mieux comprendre l'impact des normes légales des différents pays sur les réponses, nous comptons comparer les résultats de l'enquête avec les cadres normatifs des différents pays.

La structure du questionnaire aborde d'abord le besoin de protection sociale du répondant par risque social. Si le répondant a été confronté au besoin de protection sociale, les questions de niveau d'accès et de complexité de la démarche sont abordées. Le ressenti par rapport à son niveau de protection sociale est aussi sondé.

Puisque plusieurs risques sociaux existent, nous avons décidé de commencer par une famille de risques, ceux liés à la santé, c'est-à-dire l'accès aux soins de santé, aux indemnités de maladie et maternité, les accidents professionnels, les maladies professionnelles et les soins de longue durée. Etant donnée le faible nombre de répondants pour l'échelle européenne et la grande disparité de géographique des répondants, les résultats ne sont pas généralisable. Dans les pages qui suivent nous allons aussi expliquer les questions que suscitent certains résultats et les recommandations pour poursuivre au mieux sur le sujet.

L'objectif principal était double : de sensibiliser d'une part à la question de l'inégalité d'accès à la protection sociale des travailleurs et d'autre part au besoin d'une approche qui décloisonne les secteurs et les statuts sociaux. De ce point de vue l'enquête exploratoire à rempli sa fonction, comme on le verra plus loin.

2. L'approche envisagée

L'objectif de la recherche est de déterminer si les citoyens qui ont des emplois atypiques en Europe ont plein accès à la protection sociale.

La comparaison des données entre différents pays (et donc entre différents modèles de protection sociale) devait permettre d'identifier les modèles qui offrent la meilleure protection et les domaines spécifiques de protection sociale qui ont encore besoin de solutions adaptées pour les travailleurs atypiques.

La population analysée

La population cible est celle des personnes qui sont dans des emplois atypiques, c'est-à-dire toutes celles qui ne travaillent pas dans le cadre de contrats à durée indéterminée à temps plein (limitées à 20h par semaine, car ceux avec plus de temps de travail hebdomadaire ont probablement des revenus plus solides et plus stables). Cela comprend également les travailleurs indépendants qui n'ont pas d'employés permanents.

Nous utilisons cette terminologie par défaut, car nous n'avons pas trouvé de terme adapté. Nous trouvons en effet étrange d'étiqueter ces travailleurs comme exerçant en «emploi atypique» car cela rend le phénomène marginal (ce qui n'est pas le cas). La terminologie «nouvelles formes d'emploi» rend le phénomène nouveau alors qu'il s'agit d'une tendance qui a débuté il y a plusieurs décennies. Les travailleurs de la «gig economy» ne reflète qu'une partie du phénomène, tous comme les «slashers». Les «carrières de portefeuille» ou les «travailleurs autonomes» sont des désignations intéressantes, mais elles semblent couvrir une approche plus proactive qui exclurait les travailleurs en dehors de l'économie de la connaissance (comme par les travailleurs en intérim ou de plateforme). On pourrait parler de «citoyens ayant un revenu de travail irrégulier», mais cette terminologie est longue et peut exclure les travailleurs ayant un emploi à temps partiel.

Cependant, bien que le terme ne nous convainque pas tout à fait, nous parlerons dans cette enquête exploratoire des travailleurs ou des citoyens avec un «emploi atypique». Il est dommage de ne pas trouver un terme plus approprié, car nous sommes convaincus que pour bien comprendre un phénomène il faut pouvoir le nommer. Le phénomène de la multiplication des formes contractuelle rend l'exercice difficile car derrière des réalités juridiques diverses (indépendants, CDD, intermittents, intérim etc) se cache un défi majeur qui affecte le marché européen du travail : la baisse de l'accès à la protection sociale. Le sujet de la dénomination appropriée doit être abordé car il est important de trouver celle qui comprend tous ceux qui ne sont pas dans des contrats à durée indéterminée à temps plein. Il faut en outre que les personnes concernées puissent s'identifier à la catégorie en question.

Si notre objectif était d'aborder tous les secteurs, nous n'avons atteint en pratique principalement que des personnes des industries créatives, c'est-à-dire les artistes, les techniciens du secteur, les intermédiaires (managers, producteurs, agents...).

L'ambition était d'avoir une approche comparative européenne, idéalement en analysant la situation dans tous les pays de l'UE.

L'objet : l'accès à la protection sociale en matière de Santé

Le sujet de l'accès à la protection sociale est très large. D'une part il semble impossible d'aborder tous les risques sociaux à la fois et, d'autre part, contre-productif de traiter chaque risque social séparément. Par conséquent, nous avons choisi de travailler par famille de risques ; la première enquête porte spécifiquement sur les risques liés à la santé. Cette famille de risques nous semble particulièrement intéressante car elle touche des risques universaux : tout un chacun peut tomber malade ou être hospitalisé. De plus c'est un sujet moins clivant que d'autres risques (comme le chômage ou les pensions).

Les risques liés à la santé comprennent tous les risques susceptibles d'affecter l'aptitude physique d'un citoyen au travail et donc aussi son revenu de travail. Il s'agit donc d'aborder :

- 1) L'accès aux soins de santé = est l'accès au diagnostic, au traitement et à la prévention des maladies, des blessures et d'autres troubles physiques et mentaux chez les êtres humains. La protection sociale couvre le remboursement partiel ou complet des consultations, des médicaments et de l'hospitalisation.
- 2) Avantages liés à la perte de revenus en raison de l'arrêt de travail pour des problèmes liés à la santé, tels que :
 - a. La maladie : indemnisation liée à l'incapacité de l'individu à travailler pour cause de maladie.
 - b. L'accident au travail : indemnisation applicables aux personnes qui ne peuvent pas travailler en raison d'une blessure survenue dans le cadre de leur activité professionnelle.
 - c. La maladie professionnelle : indemnisation applicables aux personnes qui sont affectées par une maladie chronique qui survient à la suite d'un travail ou d'une activité professionnelle.
 - d. L'allocation de maternité : "prestations en espèces (...) payées pendant le congé de maternité dans la période précédant et suivant l'accouchement."⁵
 - e. Soins de longue durée : il existe une variété de services qui répondent à la fois aux besoins médicaux et non médicaux des personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'un handicap qui ne peuvent pas se soigner pendant de longues périodes. Il s'agit habituellement d'un mélange de prestations en nature et en espèces.

⁵ Missoc definition : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=999&langId=en>

Les éléments suivants ne sont pas pris en considération :

- Congé de paternité et adoption : car ils ne sont pas liés à une condition physique (alors que c'est le cas du congé de maternité). L'idée était d'aborder ces congés dans une phase ultérieure lors de l'examen dans le cadre des congés thématiques.
- Vieillesse : toutes les questions y afférentes devaient être abordées ultérieurement.

La méthodologie

Afin de vérifier le niveau réel des prestations de protection sociale pour les citoyens qui développent leur carrière sous des formes d'emploi atypiques, nous avons choisi de croiser deux types d'information : les données juridiques nationales et les enquêtes adressées aux citoyens qui travaillent dans des formes de travail atypiques. Cette double approche vise à vérifier les divergences qui peuvent exister entre ce que la loi stipule en théorie et la pratique réelle. Ces écarts entre théorie et pratique peuvent avoir des origines différentes. Ils peuvent être causés par des administrations qui ont une interprétation spécifique de la loi (ou même différentes d'un bureau à l'autre). Par ailleurs, les personnes concernées peuvent avoir un manque d'information ou mettre en place des mécanismes de contournement (dû à la complexité administrative ou à d'autres raisons qui seront abordées).

Les données légales

Nous voulions recueillir et comparer les données juridiques sur l'accès à la protection sociale contre les risques liés à la santé pour les employés classiques (contrats à temps plein à durée indéterminée), les travailleurs indépendants (ceux qui n'ont pas d'employés permanents) ainsi que pour toutes les formes contractuelles pour lesquelles des exemptions légales ont été conçues et qui sont susceptibles d'affecter les professionnels de la créativité d'une manière ou d'une autre. Des aménagements légaux dans les différents pays européens ont abouti à des travailleurs salariés qui fonctionnent comme des indépendants (car ils doivent trouver leurs propres contrats), comme les intermittents en France, ou inversement des travailleurs indépendants qui cotisent pour certaines prestations sociales, comme les artistes en Allemagne.

Nous aurions aimé idéalement aborder tous les aménagements légaux existants dans tous les secteurs, mais nous n'avons pas les moyens ni l'expertise nécessaire.

Afin de recueillir les données légales, des fiches d'information ont été conçues par risque (maternité, maladie...) pour comparer les aspects suivants de la protection sociale :

- Les mécanismes de financement de la protection (comment est-il financé ?)
- Critères d'éligibilité (qui peut théoriquement accéder à la protection ?)
- Conditions spécifiques d'accès par risque (au-delà du critère d'éligibilité, quelles conditions spécifiques faut-il respecter pour accéder à la protection ?)

- Niveau de protection (de quelle couverture s'agit-il? Service spécifique : de quel type ? Bénéfice en espèces : quels montants ? Autre ?)
- Durée de la protection (combien de temps dure la protection ?)

Des données juridiques détaillées concernant les employés «typiques» et certaines informations générales sur les travailleurs indépendants ont été trouvées sur le site du MISSOC⁶. Il a été vérifié par les partenaires de SMart et parfois même par des syndicats ou des juristes. Ces contacts ont également complété l'information concernant les exceptions juridiques susceptibles d'affecter les professionnels du secteur créatif (artistes, techniciens et intermédiaires). Ces informations ont été recueillies pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Hongrie, Italie et Suède.

Les exceptions sont particulièrement intéressantes pour saisir ce que les États membres ont reconnu comme des situations nécessitant des règlements spéciaux, pour comprendre les critères et les mécanismes qu'ils ont développés pour ces situations spécifiques.

L'enquête exploratoire

Afin de saisir l'accès réel à la protection sociale, nous avons également examiné ce qui se passe dans la pratique. Pour recueillir ces informations, nous avons conçu un sondage adressé à tous les «travailleurs atypiques» (grâce à des questions filtres). Les gens ont répondu uniquement aux situations qu'elles ont vécu personnellement et chaque risque a été présenté séparément (accès aux soins de santé, avantages concernant : maladie, maternité, accident professionnel, maladie professionnelle et soins de longue durée). Pour chaque problème, les aspects suivants sont abordés (pour la période de 2010 à 2015) :

- Le répondant a-t-il/elle déjà rencontré une situation dans laquelle il/elle a besoin d'une protection sociale spécifique ? (= Le besoin)
- A-t-il/elle accès à la protection dont il avait besoin ?
 - O Dans l'affirmative : dans quelle mesure la procédure était complexe (indicateurs = durée entre demande et accès + nombre d'établissements à contacter + en cas de remboursement en espèces ou remboursement des coûts, degré de couverture)
 - O Dans la négative, pourquoi ? (Un choix personnel? Existe-t-il un véritable obstacle à l'accès à la protection sociale ? Dans ce cas, quel obstacle ? Existe-t-il un autre mécanisme social qui «compense» ou qui est plus approprié ?)

Le sondage a été réalisé en 6 langues (Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien et Néerlandais), édité sur surveymonkey et envoyé à tous les membres et partenaires de CAE & SMart en Europe.

⁶ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=815&langId=en>

3. Résultat : un échantillon non représentatif et des données interpellantes

L'échantillon

Ce chapitre est le seul qui se base sur des statistiques car il est important de pouvoir identifier le profil des répondants.

Nous avons récolté en tout 1789 réponses au questionnaire, dont 1342 ont été complétées jusqu'au bout, puisque les questions socio- démographiques (les dernières) n'étaient pas obligatoires.

Notre échantillon est plutôt féminin (55%) alors que dans la population globale de l'UE le taux d'emploi masculin est plus important que celui des femmes de plus de 10 points⁷. La très grande majorité des répondants (près de 90%) ont entre 25 et 54 ans, dont 2/3 entre 25 & 44 ans. Notre échantillon est donc de 10 points plus jeune que la moyenne européenne⁸.

La plupart des répondants travaillent dans le secteur artistique et des industries culturelles et créatives (plus de 90%), le deuxième secteur le plus représenté est celui de l'éducation (près de 20%). Ils cumulent leurs activités professionnelles dans plusieurs secteurs et en moyenne les répondants travaillent dans 1.5 secteurs, généralement voisins (exemple : art & culture + Industries Culturelles et Créatives ou arts & culture + éducation...). Ce qui ne dit rien par contre sur le nombre de métiers qu'ils exercent.

Dans notre questionnaire, tous les statuts sociaux étaient envisagés (même les retraités), sauf le salariat à temps plein. Afin de comparer au mieux les différents statuts sociaux de différents pays dans le cadre de notre enquête, nous avons catégorisé à posteriori comme suit les travailleurs :

- Indépendants= ceux qui travaillent uniquement sous le statut d'indépendant. Ils représentent près de 15% de notre échantillon
- Freelance-salarié= toute personne qui travaille de manière irrégulières et qui, lorsqu'elle travaille, le fait sous le statut social de salarié. C'est le cas, par exemple, des usagers SMart en Belgique, des travailleurs en coopérative d'Activité et d'Emploi en France. En tant que salariés, ils devraient avoir accès à la même protection sociale que les employés classique, mais leur mode de fonctionnement irrégulier peut entraver l'accès réel à la protection sociale (comme nous le verrons). Cette catégorie rassemble des personnes qui perçoivent ou pas des allocations de chômage. Elle représente près de 20% de notre échantillon.
- Freelance & employé= sont les personnes qui cumulent des contrats d'employés à temps partiel et des activités de freelances sous le statut social de salarié (voir point précédent). Ils

⁷[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Employment_rates_for_selected_population_groups,_2004%E2%80%9314_\(%25\)_YB16-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Employment_rates_for_selected_population_groups,_2004%E2%80%9314_(%25)_YB16-fr.png)

⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTFEF03135

- devraient de par leur poste fixe ne pas avoir trop de difficultés à accéder à la protection sociale. Ils représentent plus de 20% de notre échantillon
- Autres= les autres travailleurs atypiques (puisque les salariés en CDI n'avaient pas accès au questionnaire grâce à une question filtre) et la catégorie résiduelle qui représente tous ceux qui n'ont pas mentionné leur statut social. Ils représentent près de 45% de notre échantillon.

La répartition géographique de notre échantillon est très inégale puisque près de 60% des personnes interrogées résident en Belgique et 20% en Italie. Le profil des répondant par pays est très marqué par les canaux de diffusion puisqu'en Belgique nous avons atteint surtout des freelances-salariés et des personnes cumulant les statuts de d'employé et de freelance-salarié (grâce à SMart). En Italie par contre nous avons atteint surtout des indépendants grâce à ACTA.

Pour une enquête de niveau européen, le faible nombre total de répondants, ainsi que la distribution très disparate des travailleurs par pays, ne permet pas de faire des généralités à partir des données récoltées.

Ceci étant, puisque les données récoltées donnent un certain nombre d'indication sur la population sondée. A titre simplement informatif nous présenterons ici quelques données interpellantes qui mériteraient d'être approfondies.

Les données phares

Statuts Sociaux, travail & Co

Il ressort des réponses récoltées, que les répondants ont des difficultés à définir les statuts sociaux qu'ils endossent pour travailler, ce qui est interpellant, car comment peuvent-ils dès lors connaître pleinement leurs responsabilités et leurs droits ?

Cette confusion concernant les statuts sociaux s'explique probablement du fait que le questionnaire s'adressait à des personnes qui se trouvent dans une zone grise de l'emploi : ils ne sont pas des salariés classiques, certains sont des indépendants, beaucoup sont entre les deux, voire cumulent différents statuts sociaux. Si les législations qui cherchent à prendre en compte les spécificités de ces travailleurs « atypiques » et à leurs donner accès à plus de protection sociale (comme le « statut d'artiste » belge ou allemand) sont positives dans leurs intentions, elles ne font en pratique que rajouter complexité et flou quant aux droits et devoirs en matière de protection sociale.

Parmi les répondants, nous avons repéré quelques rares cas de faux indépendants, c'est-à-dire des personnes qui selon la législation en vigueur devraient travailler sous statuts de salarié sous contrat à durée indéterminée.

Le fait que près de la moitié des répondants travaillent à l'étranger sur une période de 5 ans est un plaidoyer pour que les pouvoirs publics (européens et nationaux) donnent un meilleur cadre réglementaire à la mobilité des salariés non classiques (CDI à temps plein). Dans le cadre de la coordination des systèmes de sécurité sociale⁹, nous plaidons pour une prise en considération de ces travailleurs.

Les travailleurs atypiques et la santé

Plus de 80% des interrogés ont eu des soucis de santé entre 2010 & 2015. Parmi ceux-ci la quasi-totalité a eu besoin de voir un médecin et moins de la moitié a déjà été dans la situation où ils n'y sont pas allés. Les répondants sont deux fois moins susceptibles d'avoir besoin d'être hospitalisés et rares sont les cas où les personnes ne répondent pas à ce besoin (10%). Ce qui freine les consultations c'est avant tout le coût (surtout dans les pays où il existe un ticket modérateur) et ensuite trouver le temps. Le comportement (et les freins) semble d'avantage dépendre du modèle de protection sociale que du statut social. Le problème de coût est plus prégnant dans les pays où il n'y a pas gratuité des soins (ceux comme la Belgique qui exigent un ticket modérateur) alors que trouver le temps d'aller consulter est plus problématique pour ceux qui vivent dans un pays où il existe une gratuité de principe d'accès aux soins (l'Italie).

Les raisons qui poussent à travailler en cas de maladie sont un mélange de pressions plus ou moins imposées (« garder les délais » constant pour tous les statuts), de pressions objectives (perte de revenu, surtout pour les indépendants) et de subjectivité (« professionnalisme »). En effet, de manière globale, la quasi-totalité des répondants déclarent avoir déjà travaillé quand ils étaient malades et inaptes. Ceci démontre une pression forte qui pèse sur les travailleurs atypiques.

Si l'accès au soin est bien souvent universel dans les pays européens (ou du moins en voie d'universalisation), les revenus en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ne sont pas accessibles à tous les travailleurs.

Travailleuses atypiques et la maternité

Notre échantillon semble avoir un taux de fertilité très bas par rapport au reste de la population. Seul 25% des femmes interrogées ont accouché, alors que la fertilité globale au sein de l'UE est de 1.55 enfants par femme¹⁰. On peut se demander si les revenus irréguliers et le manque de protection sociale adaptés (chômage, maladie...) et le rythme de vie professionnel accaparant en sont responsables.

On observe cependant une amélioration en terme de durée de congé de maternité et de niveau d'indemnisation pour les femmes ayant accouché après 2010 par rapport à celles ayant accouché avant cette date.

⁹<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=849>

¹⁰<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/europe-pays-developpes/indicateurs-fecondite/>

Les travailleurs atypiques et l'accident du travail

Selon les données récoltées, les travailleurs atypiques ont dix fois plus de chance d'avoir un accident professionnel qu'un salarié classique. L'accident au travail semble plus concerné les hommes que les femmes, une analyse plus poussée devrait inspecter pourquoi (est-ce parce que leur travail est plus physique ?). L'incapacité de travail est le plus souvent de courte durée (moins d'un mois) mais très faiblement indemnisé : trois-quarts n'ont pas été indemnisés pour les jours d'incapacité.

Que tirer des données récoltées

Les données récoltées vont beaucoup plus loin que les résultats présentés, mais étant donné le faible taux de réponses, seules les points relevés dans les paragraphes précédents méritent d'être mentionnés à titre indicatif, bien que non généralisables. En effet, au plus les questions deviennent spécifiques, au plus l'embranchement des réponses réduit le nombre de répondants à peau de chagrin. Il s'agit par exemple des questions de degré de couverture ou de difficulté d'accès. De plus ces aspects dépendent bien souvent de cadres légaux qui peuvent être très différents d'un pays à l'autre.

En prenant du recul face aux données récoltées, on se rend compte de deux problématiques transversales et sous-jacentes:

- 1) Se dégage de cette enquête exploratoire trois grands types de protections liées à la Santé : l'accès aux soins (que ce soit en cas de maladie, d'accident ou de grossesse), le remboursement des coûts médicaux (visite ou médicaments) et compensations pour les pertes de revenus en situation d'incapacité de travail. Si les soins sont disponibles partout en Europe (du moins dans les pays de résidence des répondants), le fait de devoir payer la visite ou l'hospitalisation (même partiellement comme en Belgique) peut être un frein à l'accessibilité réelle de tels services. Ce qui est clairement plus problématique est la question de l'accès à un revenu compensatoire en cas d'incapacité de travail pour des raisons de santé. Si les travailleuses autonomes ont généralement accès à un revenu compensatoire durant leurs congés de maternité, la durée et le montant de l'allocation sont généralement moins importants que pour leurs homologues employées. En cas de maladie ou d'accident du travail la couverture est beaucoup plus rare et, lorsque compensation il y a, la procédure n'est que rarement adaptée. La question du revenu compensatoire en cas d'incapacité de travail doit être repensée, que ce soit en cas de maladie, de maternité ou d'accident du travail (nous ne nous prononcera pas sur d'autres cas ici). Il est temps de repenser la portée d'une telle compensation, son degré de couverture, son accessibilité et, bien évidemment, son financement. La difficulté conceptuelle réside dans le fait de penser la responsabilité de chaque partie prenante : de l'employeur ou du client ainsi que celle du travailleur.
- 2) La confusion des répondants quant au statut social qu'ils endossent pour travailler est interpellant. Les personnes entrant sur le marché du travail devraient toutes être conscientes du fonctionnement de la protection sociale et des implications liées au choix d'exercer un

métier sous le statut social de salarié ou d'indépendant. Le système scolaire fondamental a un rôle prépondérant à jouer. On pousse de plus en plus les écoles à préparer les étudiants au marché du travail, pourtant on n'y enseigne pas (ou pas assez) l'organisation sociale et les principes de solidarité qui fondent le pacte social (dont ce que signifie travailler en tant qu'indépendant ou salarié).

De manière globale les résultats de l'enquête corroborent l'intuition de base et montrent un accès dégressif à la protection sociale selon le statut social endossé pour travailler : les plus protégés étant ceux qui ont au moins un travail à temps partiel, les plus démunis étant les indépendants, et entre les deux se trouvent les freelances salariés. Serait-ce un problème de reconnaissance de la réalité des travailleurs autonomes (indépendants ou freelances-salariés) ?

4. Les suites de l'enquête

Afin de pouvoir généraliser les résultats de notre enquête elle devrait être relancée et viser une portée réellement européenne (c'est-à-dire plus de réponses et une bonne répartition des répondants par pays), mériterait d'être portée par des centres de recherche multidisciplinaires coordonnés dans les différents pays. Elle devrait dépasser les seuls secteurs des industries culturelles et créatives pour atteindre tous les secteurs d'activités impactés par des formes d'emploi non classiques. Ceci nécessite un travail de cartographie de toutes les structures relais, c'est-à-dire de toutes les structures qui gèrent et/ou soutiennent les travailleurs atypiques. Ces structures permettraient de diffuser largement le questionnaire.

Ceci étant, lors d'un groupe de travail qui rassemblait surtout des chercheurs de différents horizons¹¹, une autre approche que celle envisagée dans cette enquête a été proposée. Plusieurs participants voulaient coopérer sur le sujet, mais vu la complexité du thème (qui nécessiterai des spécialistes de différents domaines de recherche et de différents pays) et de la difficulté de financer une telle recherche, une approche plus légère a été envisagée pour commencer. Une poignée de chercheurs (qui ne se connaissaient pas au départ) ont décidé de commencer par analyser la question de la représentation des travailleurs autonomes (par les syndicats de travailleurs et d'autres structures comme les intermédiaires du marché du travail et les associations qui représentent les indépendants). Le consortium s'est élargi et a reçu un financement EASI (DG Emploi et affaires sociales) pour le projet I-WIRE (Independent Workers and Industrial Relations in Europe). Plus d'informations sur www.i-wire.eu.

¹¹Séminaire *Access to social protection for citizens with irregular work-income*, 23 février 2015, chez SMart

5. Conclusions

Les données présentées dans ce rapport ne reflètent que le cœur des données récoltées lors de l'enquête. Du fait des profils très spécifiques des répondants, ce rapport n'aborde donc que les problématiques que ces travailleurs pensent trop souvent être personnels et qui se révèlent en fait beaucoup plus diffus, du moins pour les groupes en question. Les données récoltées corroborent aussi l'intuition des professionnels qui accompagnent ces travailleurs « atypiques ». Elles nous poussent à penser que l'approche envisagée (le décloisonnement de la question par statut) est la bonne pour comprendre les problèmes d'accès à la protection sociale des travailleurs dits « atypiques ».

Si on ne peut à ce stade-ci généraliser les résultats, c'est parce que les données ne couvrent pas tous les pays et que le poids des différents pays dans l'échantillon est très inégal (les pays les plus représentés sont la Belgique et l'Italie) et les types de population touchés dans les différents pays sont très spécifiques (les indépendants en Italie et les « salariés-freelances »¹² en Belgique).

Ceci étant, l'approche adoptée démontre l'intérêt d'aller plus loin que l'approche purement legaliste, une approche qui se cantonnerait uniquement à traiter les textes légaux. Les résultats de l'enquête prouvent l'intérêt d'aborder la question de la perspective du travailleur. A-t-il eu besoin d'une protection sociale spécifique ? Le cas échéant quel était le niveau de couverture (durée et étendue) ? Quelle était la complexité de la procédure ? Existe-t-il des mécanismes utilisés par les travailleurs « atypiques » pour échapper à un vide juridique ou une procédure trop complexe ? Quel est le degré de satisfaction face à leur situation ? Cette approche permet en effet de détecter que le problème d'accès à la protection sociale peut dépendre de différents aspects : l'inadaptation de certaines conditions d'accès, le manque d'information des personnes directement concernées, ainsi que les stratégies de contournement des acteurs en présences. Pire cette démarche démontre en quoi certains principes fondateurs même des systèmes de protection sociale européens sont inadaptés pour les travailleurs autonomes ou de la « gig economy »¹³ (c'est-à-dire des travailleurs qui ont des prestations de courtes durées). Comprendre tous ces aspects permet de développer un ou des modèle(s) de sécurité sociale adapté(s) à l'ensemble des citoyens et travailleurs européens.

La difficulté à traiter ces aspects est liée à différents aspects. Tout premièrement l'évolution du marché du travail à une dimension européenne (si pas mondiale), mais les mécanismes de protection sociale sont régis au niveau national (pour la plupart). Ensuite les travailleurs autonomes ne sont pas représentés en tant que tels au niveau du dialogue social. De plus, certains comme les indépendants, n'ont pas le droit de demander certaines règles minimales (comme par exemple en matière de revenus minimaux).

¹² Voir définition page 6

¹³ *Serving Workers in the Gig Economy*, N. Grossman and E. Woyke, O'Reilly Media, 2016

L'avantage de l'approche adoptée dans cette enquête, est qu'elle permet de baser la réflexion à propos de la protection sociale sur une connaissance fine des réalités des travailleurs et citoyens qui en ont le plus besoin. Car aujourd'hui les réalités des travailleurs autonomes et de la *gig economy* sont encore peu (re)connus pour la simple raison que ces travailleurs sont plutôt isolés, dispersés dans différents secteurs d'activité et peu de structures les soutiennent. Prendre en considération ces réalités permet d'asseoir une protection sociale adaptée à l'économie de service qu'est l'économie européenne du XXI^e siècle. Il est urgent d'agir, car les évolutions du marché du travail qui ont commencé il y a une quarantaine d'année ne font que s'accélérer avec notamment la digitalisation (dont les plateformes digitales) et la robotisation. Les membres de CAE¹⁴ ont mentionné le besoin de créer des liens entre associations qui s'occupent de populations fortement « non typiques » pour faire valoir l'importance des problèmes d'accès à la protection sociale. Ceci mériterait de se faire tant au niveau national qu'europpéen.

Bien conscients de l'évolution permanente de la protection sociale dans les différents pays, une reconsidération des fondements (différence de traitement entre salariés et indépendants) ne sont proposés que dans les débats, mais ils n'ont que très peu ou partiellement été traduits dans les faits. Nous ne nous sommes pas prononcés ici sur les grands courants de pensée sous-jacents à ces débats, et nous sommes cantonnés aux résultats de l'enquête et aux discussions avec les membres de CAE.

Dernièrement les Etats membres de l'Union Européenne se sont attelés à des réformes profondes de la protection sociale¹⁵ et même la Commission Européenne lance un projet de Socle de Droits Sociaux Européens¹⁶. Les données récoltées soulignent la nécessité d'aborder non seulement les questions de principes de droits, mais aussi (sinon surtout) la question de l'accès à la protection sociale particulièrement pour ceux qui ont des revenus irréguliers ou qui développent plusieurs métiers et cumulent différents statuts sociaux (population fort représentée dans notre échantillon).

Le but premier de cette enquête exploratoire était de mettre en avant les problématiques transversales des travailleurs dits « atypiques » quant à l'accès à la protection sociale et de sensibiliser nombre d'acteurs et de chercheurs sur leurs difficultés concrètes. Le fait que le projet i-wire ai vu le jour est déjà un résultat positif. Nous restons ouverts à toute collaboration sur le sujet.

¹⁴ Deux sessions de présentation des résultats auprès des membres de CAE ont été organisées durant les conférences Beyond the Obvious de 2015 à Göteborg et de 2017 à Budapest

¹⁵ Voir la Loi El Khomri en France, la Loi Peeters en Belgique, Job Act en Italie...

¹⁶ https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/towards-european-pillar-social-rights_fr

Bibliographie

PUBLICATIONS :

L'artiste Au Travail, Etat Des Lieux Et Perspectives, œuvres collective, coédition SMartBe-Bruylant, 2008

ALLMENDINGER J., HIPPEL L. et STUTH S., *Atypical Employment in Europe 1996 – 2011*, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung gGmbH, Berlin, 2013

BOLOGNA S., *Le mouvement des freelances: origines, caractéristiques et développement*, éditions SMart Les Cahiers, 2016

CAPIAU S., *L'artiste entrepreneur de l'incertain*, L'art et le droit, édition Larcier, Bruxelles, 2010

CONATY P., BIRD A. and ROSS P., *Not Alone: Trade union and co-operative solutions for self-employed workers*, edited by coopUk, 2016

D'AMOURS M. et DESHAIES M.-H., *La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants*, Université Laval, Québec, 2012

DELSEN L., *Atypical employment : an international perspective*, Woltersgroep Groningenbv, 1995

GRACEFFA S., *Refaire le monde du travail, une alternative à l'ubérisation du travail*, ed. Repas, Valence, 2016

GROSSMAN N. and WOYKE E., *Serving Workers in the Gig Economy*, O'Reilly Media, 2016

LAMBRECHT J. et VAN CAILLIE D., *La pauvreté chez les entrepreneurs indépendants : une réalité méconnue*, édition Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2012

LEIGHTON P., *Future work: the rise of Europe's independent professionals (iPros)*, edited by EFIP, 2016

SEN A., *Development as freedom*, Oxford, Oxford University Press, (1992. —. 1999)

VIELLE P., *Sustainable work: the role of social systems with regard to men and women's careers, including cover for risks over their life course*, report for EUROFOUND, Brussels, 2014

SOURCES :

MISSOC : <http://www.missoc.org/>

Eurostats :

- <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>
- <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=849>

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTEF03135

<https://www.euractiv.fr/section/justice-affaires-interieures/news/la-commission-abandonne-la-directive-conge-maternite/>

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale,

http://www.luttepauvrete.be/chiffres_independants.htm

Séminaire *Access to social protection for citizens with irregular work-income*, 23 février 2015, chez SMart

https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/towards-european-pillar-social-rights_fr